

## Certification complémentaire en Théâtre

Session 2014

### Rapport du jury présenté par Monsieur Jean-Pierre Hocquellet

**Président** : M. Jean-Pierre Hocquellet, IA-IPR de Lettres, responsable du suivi des enseignements de théâtre dans l'académie de Bordeaux

**Membres** : M. Guy Labardens, comédien et enseignant, ancien intervenant dans un enseignement de théâtre en lycée

Mme Sandrine FROISSART, enseignante de théâtre en lycée

**Inscrits** : 13 candidats

**Présents** : 13 candidats

**Résultats**: 3 candidats admis, 10 refusés.

**Notes attribuées** : de 5 à 16/20

Les résultats bruts de cette session, très médiocres, démontrent la nécessité pour les candidats de mieux appréhender les enjeux de l'épreuve et les finalités de la certification complémentaire. Le texte de référence demeure le B.O n°39 du 28 octobre 2004. Outre les modalités d'obtention, il précise clairement l'objet de cette certification : attester d'une capacité à enseigner dans un cursus théâtral au lycée, qu'il s'agisse d'une option facultative ou d'une option de spécialité.

Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent « remettre un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées », précisant leurs titres, diplômes, formations et expériences d'enseignement. Un rapport fleuve, un rapport mal structuré ou organisé ne sauraient évidemment rendre compte des efforts de réflexion et d'argumentation attendus.

L'enseignement de théâtre dans une option facultative ou de spécialité constitue une activité disciplinaire spécifique. Douze des treize candidats de la session étaient des enseignants de lettres, qui ont souvent eu grand mal à sortir de leur culture disciplinaire d'origine. En d'autres cas, une approche trop théorique du théâtre, notamment à travers son histoire depuis l'antiquité classique, ne peut remplacer une expérience de plateau, qui seule donne toute son ampleur à la diversité des approches nécessaires.

La note de service précise également la nécessité pour le candidat de « présenter des expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquelles il a pu participer, de travaux effectués à titre personnels ou professionnels, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative. » Exprimer sa motivation ou son « goût » pour le théâtre est certes un élément appréciable, mais on attend du candidat ou de la candidate une mise à distance éclairée et critique fondée sur quelques lectures théoriques et didactiques.

A ce titre, les programmes de référence, ainsi que le programme limitatif annuel en option de spécialité, sont supposés connus et font l'objet d'une interrogation de la part du jury. Il est rédhitoire d'ignorer les textes officiels qui définissent et encadrent cet enseignement, ou de

rester muet sur les orientations majeures retenues pour les trois années du parcours. Il importe aussi de connaître et d'interroger les modalités d'évaluation, au long de la scolarité comme au moment de l'examen certificatif.

Enfin, les candidats doivent avoir une connaissance minimale des conditions de partenariat spécifiques à cet enseignement. Là aussi, trop de candidats ont une vision caricaturale de la complémentarité entre l'enseignant et le partenaire artistique, une connaissance trop limitée des instances chargées d'accompagner et de réguler le partenariat, élément pourtant essentiel dans les cursus artistiques.

Les candidats dont le rapport, l'exposé et l'entretien ont été valorisés sont ceux qui ont su :

- articuler leurs connaissances théoriques ou didactiques avec une pratique du plateau ou de la troupe ;
- faire preuve d'une véritable réflexion et d'une connaissance personnelle du texte théâtral ;
- montrer une ou des expériences pédagogiques, les évaluer et les critiquer ;
- analyser et formuler l'apport de cet enseignement dans le parcours d'un élève ;
- laisser percevoir un potentiel professionnel susceptible de s'appliquer fructueusement dans des classes théâtre.

En conclusion, le jury rappelle que la certification complémentaire vise à reconnaître et à valider les acquis d'une expérience et d'un parcours de formation personnels, étayés à la fois par un solide bagage théorique et par une réflexion didactique et pédagogique bien engagée.